

Est-ce que dans vos académies vous avez reçu de vos recteurs-trices et ipr, comme c'est le cas dans l'académie de Toulouse, une double "lettre de rentrée/circulaire" sur la politique documentaire qui, en résumé, dit de façon plus que hasardeuse, que :

- il y a des expérimentations en cours qui vont être élargies en terme de "*décloisonnement... des espaces de vie scolaire, salles de permanence, cdi*"

*A noter que les CDI deviennent, des "centres de connaissance et de culture [induisant] de nouvelles pratiques collaboratives entre les CPE et les professeurs documentalistes."* (rectrice)

- "*L'expérimentation de nouveaux modes de collaboration entre CPE et professeurs documentalistes sera encouragée, en appui sur les expériences déjà engagées dans l'académie. Il est par ailleurs nécessaire que soit assurée la continuité de l'accès aux ressources documentaires sur le temps scolaire.*" (ipr)

et que

- seront mis en place des "*modalités de formations innovantes*"

En fait la mutualisation des savoirs et des pratiques, comme si on avait fait autre chose depuis 30 ans

Notamment par une "*formation à distance grâce aux espaces numériques et au web social*" en particulier la veille documentaire via un compte twitter docs acad officiel (qu'on essaye de nous imposer depuis 3 ans dans chaque journée pédagogique), compte commercial, intrusif et libéral, s'il en est !

Et comme si on ne savait pas que cela les dédouane de nous payer des déplacements et de vraies formations...

Dans ces documents de rentrée, on développe largement sur la formation info-com des e-docs, mais qu'il n'y a rien sur celle des CPE et des autres enseignants et on reste suffisamment évasif sur la continuité et le decloisonnement, pour nous laisser craindre le pire.

A savoir, des cdi ouverts en continu (bien qu'ils soient rayés des plans de rénovation de la Région), remplaçant les salles de permanences (elles, carrément supprimées lors des rénovations des externats) et les foyers ?!

Les travaux de rénovation engagés par la région en lycée ces dernières années, nous donnaient déjà un aperçu de ce qui nous attendait, mais lorsque j'en parlais on me traitait de parano...

Quand, avec quels personnels et surtout, avec quelles compétences, les chefs d'établissements pourront-ils ouvrir les cdi "en continu" cela reste un mystère...

Je pensais que ce genre de joyeuseté n'avait plus cours au regard des référentiels produit durant l'été et des projets de révision de nos statuts, mais visiblement notre hiérarchie ne lit pas la prose ministérielle.

Qu'en est-il dans vos académies ?

A. Pléna

e-doc

Lycée des Métiers du Bois et de l'Habitat

12110 Aubin

PJ : la réaction-pétition de nos collègues enseignants-documentalistes du Lot